



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

États membres

Question écrite n° 9049

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les relations entre la France et les îles Féroé. En effet, cette région danoise, autonome depuis la fin des années 40 possède, depuis cette date, son parlement et son gouvernement. Bien que possessions de la couronne danoise, et compte tenu de leur statut très particulier, les îles Féroé sont donc potentiellement susceptibles de pouvoir entretenir directement des relations diplomatiques avec d'autres Etats. Elle lui demande, donc, de lui préciser si de tels contacts existent entre la France et le gouvernement féroïen et, dans l'affirmative, qu'il lui en spécifie la teneur. En revanche, dans la négative, elle lui demande de lui indiquer si notre pays compte rapidement nouer des contacts avec lui, et ceci dans quels domaines particuliers.

Texte de la réponse

La France ne dispose que d'une communauté réduite aux îles Féroé (une dizaine de personnes, essentiellement binationales). Elle entretient toutefois des contacts diplomatiques avec cette région autonome : présence d'un consul honoraire, prochaine visite de l'ambassadeur de France prévue en mai 2003. Sur le plan économique, les relations de la France avec les Féroé sont particulièrement importantes, notamment dans le secteur de la pêche, crucial pour l'économie féringienne (95 % des revenus de l'archipel provenant de l'exportation sont liés à la pêche). Les importations françaises de produits agroalimentaires en provenance de l'archipel, qui consistent principalement en produits de la mer frais, réfrigérés et congelés, ont doublé entre 1997 et 2001 (en volume et en valeur) et représentent aujourd'hui 17 millions de tonnes pour une valeur de près de 47 millions d'euros. Les exportations françaises, qui restent réduites, ont fait un bond en 2001. Il convient aussi de noter que des produits français sont importés au Danemark et réexportés vers les Féroé. La France et les Féroé ont, par ailleurs, un intérêt mutuel dans l'accord de pêche conclu en décembre 2002 entre l'Union européenne et les Féroé et qui porte notamment sur les espèces profondes : sur 3 240 tonnes, 2 400 sont attribuées à la France (qui pêche 80 % à 90 % de son quota et près de 90 % du quota communautaire), et particulièrement à quelques gros navires des ports de Boulogne et de Lorient. Des recherches pétrolières ont pu être relancées dans l'archipel grâce à l'accord intervenu en 1999 entre les îles Féroé, le Danemark et le Royaume-Uni sur la délimitation du plateau continental, ce qui pourrait constituer une opportunité pour des entreprises comme TotalElfina. En effet, les autorités féringiennes, qui jouissent de l'exclusivité des droits sur les matières premières découvertes dans leur sous-sol ou mer territoriale et espèrent des découvertes de gisements d'hydrocarbures, délivrent des permis d'exploration à des groupes étrangers : les recherches concernent essentiellement une zone située près de la frontière maritime entre l'archipel des Féroé et les îles Shetland. Enfin, le tourisme pourrait constituer pour notre pays un véritable centre d'intérêt, les Féroé disposant d'un réel potentiel et apparaissant déjà comme une destination prisée par les Scandinaves et les Britanniques.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9049

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5044

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1380